



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité
Département de la Dordogne,
Arrondissement de Sarlat

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 26 juin, à 18 H 30, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : le mardi 23 juin 2020

PRESENTS : M. MATHIEU Laurent, Mme GAUTHIER-PEIRO Marie-France, M. LEFEBVRE Bernard, Mme LABROUSSE Chantal, M. TEILLAC Christian, Mme BAUDRY Josette, M. MARZIN Ludovic, Mme CABANEL Sophie, M. CARBONNIERE Jacques, Mme RAYNAL-GISSON Brigitte, M. BOSREDON Michel, M. LOISEAU Stéphane, Mme SGRO Fabienne, M. COLIN Olivier, Mme HIAUT Marie-Paule, Mme BOUKHELIFA Zahra, Mme FONTALIRAN Nathalie, M. CHAVANEL Bernard, Mme LACOUR-MERLE Carine.

ABSENTS : Mme MENUGE Céline, M. REGNIER Bernard.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. SCHRENEIR Gabriel pouvoir à M. CARBONNIERE Jacques, Mme MULLER Marie-France pouvoir à M. BOSREDON Michel.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Josette BAUDRY

Rapporteur : Monsieur le maire

- Vote du budget assainissement

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget équilibré de la manière suivante :

Fonctionnement :	investissements
DF : 203 400,00 €	DI 1 667 138,77 € dont 851 588,88 € de RAR
RF : 203 400,00 €	RI 1 667 138,77 € dont 0,00 € de RAR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
Adopte le budget assainissement 2020 tel qu'il est présenté ;

- Vote du budget cinéma

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget équilibré de la manière suivante :

Fonctionnement :	investissements
DF : 181 856,71 €	DI 20 651,70 € dont 3 101,70 € de RAR
RF : 181 856,71 €	74 984,27 € dont 0,00 € de RAR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
Adopte le budget cinéma 2020 tel qu'il est présenté ;

- Vote du budget principal

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget équilibré de la manière suivante :

Fonctionnement :	investissements
DF : 3 953 349,77 €	DI 2 918 393,33 € dont 199 476,89 € de RAR
RF : 3 953 349,77 €	RI 2 918 393,33 € dont 221 419,19 € de RAR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 18 voix POUR, 3 voix CONTRE**
Adopte le budget principal 2020 tel qu'il est présenté ;

- Vote du budget AEP

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget équilibré de la manière suivante :

Fonctionnement :	investissements
------------------	-----------------

DF : 486 616,75 €
RF : 486 616,75 €

DI 953 373,54 € dont 281 011,25 € de RAR
RI 1 035 070,41 € dont 487 410 € de RAR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le budget Annexe AEP 2020 tel qu'il est présenté ;

• **Vote du budget Réseau de Chaleur :**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget équilibré de la manière suivante :

Fonctionnement : investissements
DF : 131 002,11 € DI 142 540,30 € dont 0,00 € de RAR
RF : 131 002,11 € RI 142 540,30 € dont 0,00 € de RAR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le budget Annexe Réseau de Chaleur 2020 tel qu'il est présenté ;

• **Vote : Adoption des subventions aux associations :**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter des subventions aux associations suivantes :

- ANCIENS COMBATTANTS : 450 €

Associations	Montant
ACPG-CATM	150,00
ANACR	150,00
FNACA	150,00

VOTE A L'UNANIMITE

- A CARACTERE CULTUREL : 68 950 €

Associations	Montant
Amicale Laïque du Montignacois	30 000.00 €
Centre Culturel de Montignac « Le Chaudon »	30 000.00 €
CEPSM – Festival du Lébérrou	250.00 €
CINE TOILE – Images de la Culture	3 000.00 €
Club de loisirs de Montignac	1 500.00 €
Musique et Histoire en Montignacois Festival du Périgord Noir	3 000.00 €
Les Voyageurs de Mots	200.00 €
Théâtre du Vertige	1 000.00 €

VOTE A L'UNANIMITE (– 1 voix : Une conseillère étant intéressée, elle ne prend pas part au vote)

- ASSOCIATIONS DIVERSES : 20 360 €

Associations	Montant
A.D.S.B. (Association Don du Sang Bénévole)	150,00
Amicale du personnel communal	16 000,00
Amicale Sapeurs-pompiers Montignac	500,00
Croix Rouge	100,00
Fondation 30 millions d'amis	1 050,00
Pirate	550,00
Prévention Routière	100,00
Secours Catholique	100,00
Secours Populaire français	100,00
Terrassonnais Infos	450,00
UGER	600,00
VMEH (Visite des malades dans les Éts Hospitaliers)	180,00

VOTE A L'UNANIMITE

- A CARACTERE EDUCATIF : 3 800 €

<u>Associations</u>	<u>Montant</u>
Coopérative de l'école de Montignac	3 800,00

VOTE A L'UNANIMITE

- A CARACTERE SPORTIF : 18 580 €

<u>Associations</u>	<u>Montant</u>
ACCA- La Brande Montignacoise	700,00
Amicale Laïque Sarlat – Cercle escrime	250,00
Cyclo Dordogne Périgord	1 000,00
ESM Foot	6 100,00
ESM Pétanque	330,00
ESM Rugby	6 100,00
ESM Tennis Club	500,00
H.B.C.V.V. (Hand Ball Club Vallée Vézère)	2 800,00
APPMA MONTIGNAC- Le Roseau Montignacois	700,00

+ imprévus

VOTE A L'UNANIMITE

- Vote des taux d'imposition :

Il est proposé de fixer les **taux d'imposition 2020** comme suit :
(inchangés)

- Taxe sur les propriétés foncières bâties : **29,78%**
- Taxe sur les propriétés foncières non bâties : **100,54%**

VOTE A L'UNANIMITE

- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO :

La présidence est assurée par le maire.

Se sont porté(e)s candidat(e)s :

- Titulaires : M. Jacques CARBONNIERE, M. Gabriel SCHREINER, Mme Nathalie FONTALIRAN
- Suppléants : M. Ludovic MARZIN, Mme Josette BAUDRY, Mme Carine LACOUR-MERLE

Après résultats du scrutin, ont été élus :

- Membres Titulaires : M. Jacques CARBONNIERE, M. Gabriel SCHREINER, Mme Nathalie FONTALIRAN
- Membres Suppléants : M. Ludovic MARZIN, Mme Josette BAUDRY, Mme Carine LACOUR-MERLE

VOTE A L'UNANIMITE

- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES :

LE CONSEIL A PROCEDE DE A LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES.

Présidée par le maire, elle sera composée de :

Mme Marie-France PEIRO-GAUTHIER, M. Michel BOSREDON, Mme Chantal LABROUSSE, Mme Brigitte RAYNAL-GISSON, M. Jacques CARBONNIERE, Mme Josette BAUDRY, M. Ludovic MARZIN, M. Olivier COLIN, M. Stéphane LOISEAU, M. Bernard LEFEBVRE, M. Christian TEILLAC, Mme Fabienne SGRO, Mme Nathalie FONTALIRAN

VOTE A L'UNANIMITE

- REPLACEMENT D'UN CANDELABRE-SDE :

Il est proposé le remplacement d'un point lumineux avenue du Chambon. L'ensemble de l'opération représente un montant de **820.25 € H.T**, soit **984.30 € T.T.C**.

La commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50% de la dépense nette H.T, soit la somme estimée à ce jour de **410.12 €**, s'agissant de travaux d'extension la participation du SDE24 sera de 50%. Le préfinancement de la TVA sur ces travaux est assuré par le syndicat.

VOTE A L'UNANIMITE

- VOTE DE TARIFS POUR L'AIRE DE CAMPING-CARS

Il est proposé d'augmenter le tarif de l'aire de camping-cars de 1 € la nuitée. Le montant soumis au vote est de **7 €** avec effet au **1^{er} juillet 2020**

- Réhabilitation de la piscine municipale : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

Il est proposé de solliciter une subvention de 202 850 € auprès de l'Agence Nationale du Sport selon le tableau de financement suivant :

Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT	%
Travaux	1161 850.00 €	Département - Contrat d'Objectifs Cantonal TRANCHE 1	220 015,00 €	27%
Frais de maîtrise d'œuvre et études diverses	116 185.00 €	Département - Contrat d'Objectifs Cantonal VH TRANCHE 2	14090.00 €	
Imprévus (2%)	21 965.00 €	Département - Contrat de Projets Territoriaux CCVH TRANCHE 1	44 000,00 €	
		Département - Contrat de Projets Territoriaux TRANCHE 2	70 450,00 €	
		Etat - DETR	220 000,00 €	17 %
		CNDS	202 850.00 €	16 %
		Fonds de concours CCVH	200 000.00 €	15 %
		Autofinancement	328 595.00 €	25 %
TOTAL DES DEPENSES HT	1 300 000.00 €	TOTAL DES RESSOURCES	1 300 000.00 €	

VOTE A L'UNANIMITE

- SOIRS DES TOILES

Il est proposé au Conseil d'approuver une convention avec les communes de Valojoux et de Fanlac pour l'organisation d'une projection en plein-air dans le cadre du festival « soirs des toiles ».

VOTE A L'UNANIMITE

- CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES

Autorité Organisatrice des transports scolaires, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé une convention ayant pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels elle délègue aux Autorités Organisatrices de 2nd rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires. Les tarifs des transports scolaires sont légèrement modifiés dans le même temps, les barèmes permettant d'appliquer une dégressivité en fonction du nombre d'enfants également sont également étendus.

VOTE A L'UNANIMITE

LE MAIRE
Laurent MATHIEU



Date d'affichage : 30 juin 2020

Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la Commune, en mairie de Montignac.